

RAPPORT FINANCIER 2016

Présenté par
Monsieur Jean-Marc BAUDOIN
Trésorier de la Fenamef

Tout d'abord, merci au cabinet du groupe FIDORG qui a élaboré les documents qui vous sont présentés. L'exercice 2016 de notre fédération se clôture sur le constat d'un déficit.

Au compte de résultat de l'exercice 2016 on constate :

- Un total du bilan de 74.412 euros, qui traduit une baisse du patrimoine (91.595 euros en 2015)
- Un total des produits d'exploitation de 266.694 euros, (247.314 sur N-1)
- Un total des charges en hausse à 279.616 euros, (240.093 sur N-1)

Le résultat de l'exercice est déficitaire pour un montant de 18.736 euros.

L'exercice 2014 était "équilibré" à (+) 120 euros, 2015 excédentaire pour un montant de 6.901 euros.

Aujourd'hui les fonds associatifs s'élèvent à 5.865 euros.

I. LES DIFFÉRENTES RESSOURCES QUI CONSTITUENT LES PRODUITS DE L'ASSOCIATION

Les subventions de fonctionnement

- Ministère de la Justice :	60.000 euros.
- CNAF :	40.710 euros
- Direction Générale de la Cohésion Sociale :	20 000 euros
- Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole :	15.000 euros.

Les montants des subventions de fonctionnement des différents partenaires pour l'année 2016 sont identiques à ceux de l'exercice 2015, à l'exception de celui du ministère de la Justice qui présente une augmentation de 5.000 euros.

Les cotisations

Les cotisations de l'exercice 2016, apparaissent stables à hauteur de 48.345 euros. (Une base de 150 € pour la personne morale augmentée de 70 € par service).

Les abonnements au journal "Odysée"

Le nombre d'abonnements est stable et représente un produit de 4.790 euros.

Les produits de la formation

Les produits liés à la formation à hauteur de 47.000 euros sont en progression de (+) 28%.

Au global, pour les ressources de notre association portées au compte de résultat :

- 60% sont à attribuer aux subventions de fonctionnement,
- 39% sont le fruit de produits propres liés aux cotisations, abonnements, soutiens financiers pour le journal Odysée, formations.

Le pourcentage restant est représenté par la ligne "Autres produits".

II. LES CHARGES DE L'ASSOCIATION

Sur les comptes 61, les charges sont en légère augmentation notamment du fait des réunions des différentes commissions, du bureau, du conseil d'administration, réunions pour lesquelles nous ne bénéficions plus de prêt gracieux de salles.

Sur les comptes 62, les frais de déplacement sont en augmentation, liés au nombre de sollicitations qui sont adressées au siège, à la hauteur de l'activité des commissions de travail, tout comme les honoraires formateurs en lien avec les journées d'étude et de formations organisées par la Fenamef.

Les frais de publication sont en augmentation du fait du glossaire espace de rencontre, du retraitage du dernier numéro 2016 du journal Odysée.

La masse salariale de l'association reste à l'identique de celle de l'exercice N-1, en intégrant une augmentation des charges sociales liées au passage au statut cadre de l'une de ses salariées.

III. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Elles traduisent la capacité de la Fenamef à mener ses activités en contraignant ses charges d'exploitation.

Elles sont principalement représentées par les loyers et charges du siège de l'association estimés à 10.885 euros, des frais de transport de bénévoles non remboursés pour un montant estimé à 12.780 euros. C'est aussi un nombre d'heures de bénévolat effectuées par les administrateurs dans leurs diverses fonctions et estimées à 161.505 euros.

IV. EN CONCLUSION

L'exercice 2016 de la Fenamef est déficitaire, et, à l'exception de la subvention de fonctionnement sollicitée auprès de la CNAF, nous ne pouvons pas espérer plus de contributions publiques.

Les fonds propres réalisés par le biais des adhésions, des publications, par les produits de la formation, ne sont pas extensibles.

Les besoins sont là, ceux de nos adhérents, des organismes publics avec lesquels nous échangeons toute l'année.

Pour reprendre une expression utilisée lors d'un conseil d'administration, la Fenamef a une marche à franchir et reste en réflexion des moyens qui permettront d'accéder à des financements complémentaires.

Le Conseil d'Administration de la Fenamef a validé les comptes annuels à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du vendredi 17 mars 2017.

Je vous remercie de votre attention.